

RÈGLEMENT DU COSPLAY DES UTOPIALES 2007

Une soirée Cosplay est organisée en collaboration avec l'association Univers Partagés dans le cadre de la 8^{ème} édition du Festival les Utopiales (du 31 octobre au 4 novembre 2007 à la Cité Internationale des Congrès Nantes-Métropole). Cette soirée se déroulera le jeudi 1^{er} novembre à 19h00 dans la grande halle de la Cité Internationale des Congrès.

Les organisateurs du cosplay sont joignables par e-mail à cosplay@univers-partages.org. Durant la manifestation, ils seront présents sur l'espace « Manga » (la localisation de cet espace sera précisée sur le plan de la manifestation distribué gratuitement à l'entrée du Festival).

Les lignes qui suivent exposent les différentes modalités de participation à ce concours.

Article 1 : Principe du concours

Le cosplay est un défilé de personnes portant des costumes dont l'origine figure dans l'une des catégories précisées à l'article 6.

Les participants ont la possibilité de s'inscrire à l'un des deux concours suivants :

- Individuel
- Groupe (à partir de 2 personnes)

Chaque participant individuel (ou groupe) réalise une prestation à sa convenance. Il est noté par un jury pour l'attribution de prix. Le jury est à définir.

Article 2 : Engagement sur le règlement

Le présent règlement régit le déroulement du concours de cosplay du 8e Festival International de Science-Fiction de Nantes (Utopiales). Il peut être complété ou modifié sans préavis. La participation au concours est tributaire de l'approbation et du respect sans condition du présent règlement. Le non respect d'un article de ce règlement peut entraîner l'exclusion du ou des participants incriminés.

Article 3 : Sécurité – Interdiction - Exclusion

Pour des raisons de sécurité et de respect de la législation française dans le cadre d'une convention et de la protection d'autrui, les organisateurs prohibent l'utilisation ou les comportements suivants :

- Armes blanches
- Armes à feu
- Produits inflammables, explosifs, corrosifs, radioactifs ou salissants.
- Liquides indélébiles
- Tout objet, musique, vidéo ou comportement à caractère raciste, pornographique ou fortement sexuel est interdit. Les prestations doivent rester tout public, l'auditoire pouvant être composé d'enfants.
- Tout comportement violent (verbalement ou physiquement) est interdit.

• Le vol, le vandalisme, l'agression physique ou verbale durant et avant le concours est interdite. Toute transgression de ces interdictions entraîne l'exclusion du ou des participants incriminés du concours.

Si une transgression de ces interdictions a lieu durant le passage sur scène d'un cosplayeur, les organisateurs s'autorisent l'arrêt immédiat de la prestation, entraînant alors l'exclusion du cosplayeur du concours.

Article 4 : Date – Horaire – Présence

Le cosplay Individuel se déroulera le Jeudi 1er Novembre 2007 à partir de 19h. Le cosplayeur doit venir au stand Manga pour confirmer sa participation au concours. En cas de non confirmation, la place du cosplayeur pourra être donnée à un autre cosplayeur en liste d'attente, si le temps ne permet pas de faire passer tous les cosplayeurs.

La présence de la totalité des cosplayeurs est nécessaire le Jeudi 1er Novembre 2007 à 17h30 à l'Espace « Manga » pour un briefing détaillant le mode d'accès à la scène et le mode de passage. Les participants pourront alors poser leurs dernières questions aux organisateurs. Les participants absents, à l'heure et l'endroit indiqués, seront déclarés forfait.

Article 5 : Type de cosplay accepté

Les costumes acceptés pour le concours doivent avoir pour origine un personnage issu préférentiellement de la bande dessinée ou de l'animation japonaise. Exceptionnellement, et afin d'assurer la promotion de l'activité « Cosplay » au sein du Festival, seront également acceptés les costumes tirés de la bande dessinée asiatique et européenne, de comics américains, de jeux vidéos et de musique asiatique.

Tous les costumes présentés en concours doivent être « faits maison » ; autrement dit, les costumes intégralement achetés ne seront pas autorisés à concourir.

Les organisateurs se réservent le droit de refuser l'inscription d'un cosplayeur ne respectant pas les articles 4 et 6.

Article 6 : Nombre de participants et durée de la prestation sur scène

La durée du cosplay est d'une heure et demi. Chaque participant individuel possède une durée maximale de passage de 2 minutes ; chaque groupe possède une durée maximale de passage de 3 minutes. Le nombre maximum de cosplayeurs individuels est de 20 et le nombre maximum de groupes est de 10. Ce nombre pourra éventuellement être augmenté en fonction du temps de passage de chaque cosplayeur.

Article 7 : Pré-inscription et inscription sur place

Chaque cosplayeur a la possibilité de se pré-inscrire par e-mail à l'adresse cosplay@univers-partages.org ou de s'inscrire au stand cosplay durant la convention. Les pré-inscriptions seront closes le Samedi 27 Octobre à minuit. Les inscriptions sur place pour le cosplay seront closes le Jeudi 1er Novembre à 17h. Une fois le nombre de cosplayeurs maximum dépassé, les inscriptions des prochains cosplayeurs se feront sur une liste d'attente.

La confirmation de la pré-inscription sera envoyée sous 48 heures, par mail, à l'adresse électronique précisée par le cosplayer dans son formulaire de pré-inscription.

Lors de sa pré-inscription par Internet ou de son inscription sur place, le cosplayer devra fournir une image de référence du costume reproduit. Cette image devra être proposée en format électronique (fichier JPEG, PNG ou GIF), envoyée par mail à cosplay@univers-partages.org ou remise sur place, le jour même, via une clef USB, un DVD ou un CD.

Les candidats pré-inscrits par Internet devront se présenter sur l'espace « Manga » le Jeudi 1er Novembre avant 17h pour confirmer leur inscription. Il en va de même pour les candidats s'inscrivant sur place. Si les cosplayers souhaitent être accompagnés par un fond sonore ou vidéo lors de leur passage sur scène, ils remettront à cette occasion une clef USB, CD ou DVD avec le support en question. Tout candidat pré-inscrit ne s'étant pas présenté avant l'heure limite sera considéré comme démissionnaire et ne pourra pas défiler.

Chaque cosplayer pré-inscrit se verra offrir une entrée gratuite au Festival pour la journée du Jeudi 1er Novembre (jour pendant lequel se tiendra également une soirée de projections de dessins animés japonais). Pour en profiter, les cosplayers devront se présenter, munis d'une pièce d'identité et de la confirmation de leur pré-inscription, à l'entrée du Festival.

Article 8 : Support Audio et Vidéo

La prestation des cosplayers peut être accompagnée d'un support musical ou vidéo.

- Le support musical doit être fourni sous la forme d'un CD Audio ou d'un fichier MP3 (proposé sur CD, DVD ou clef USB).
- Le support vidéo doit être fourni sous la forme d'un fichier DivX (proposé sur CD, DVD ou clef USB).

Ces informations doivent être explicitement précisées lors de la confirmation de la participation de la personne au cosplay.

Les organisateurs ne sauraient être tenus responsables d'un mauvais fonctionnement du support vidéo ou musical sur le matériel informatique déployé sur le Festival.

Article 9 : Le Jury

Le jury sera composé de membres choisis par les organisateurs. Le jury ne peut pas participer au cosplay.

Aucune réclamation ou remise en question du classement effectué ne sera acceptée par le jury.

Article 10 : Axes de notation

Les participants seront notés en fonction des critères suivants :

Règlement du Concours de Cosplay pour les Utopiales 2007

- Costume :
 - Qualité du costume
 - Mise en valeur du costume - Originalité
 - Ressemblance avec le personnage original
- Prestation :
 - Qualité et difficulté de la prestation
 - Originalité
 - Similitude avec le comportement des personnages

Article 11 : Prix

Le concours récompense les 3 meilleurs participants individuels et les 3 meilleurs groupes.
Les prix seront définis par les organisateurs.

Article 12 : Avertissement

- Toute personne (ou son administrateur légal) choisissant de concourir au Cosplay devra accepter toute exploitation de son image filmée ou photographiée pendant le Festival, par les photographes amateurs, professionnels et officiels du Festival.

- L'association organisatrice du Festival ne saurait être responsable de tous faits qui ne lui seraient imputables notamment un éventuel retard dans la distribution du courrier, ni en cas de force majeure susceptible de perturber, modifier, ou d'annuler ledit jeu.

- Ce concours est gratuit sans obligation d'achat. Le règlement du jeu est consultable sur le site du festival : www.utopiales.org ou par courrier et peut faire l'objet d'un remboursement de timbre au tarif lent.

Le règlement du cosplay est déposé à la SCP, 1 Place Graslin à Nantes.